

## De meilleures retraites

### Le système de retraites par répartition n'est pas en danger.

Les comptes des retraites ne sont pas déficitaires.

Le système était excédentaire en 2021 et 2022.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a volontairement changé sa méthode de projections et révisé à la baisse ses hypothèses de croissance de la productivité et à la hausse le niveau de chômage pour l'avenir.

Le COR a donc inventé une récession fictive.

De plus le gouvernement intègre les régimes spéciaux et régime public dans ses équilibres. Or, les pensions de la Fonction publique ne peuvent pas, par définition, être en déficit structurel, car ce n'est pas une caisse autonome. Elles sont financées par contribution d'équilibre (par l'État).

Les grands régimes spéciaux sont à l'équilibre.

### Amélioration de nos retraites

- Départ en retraite à 60 ans pour toutes et tous (hors départs anticipés pour les métiers pénibles) ;
- Revenir au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé ;
- Conserver le calcul sur les 6 derniers mois pour le public ;
- Prise en compte des années d'études, congés parentaux, etc ;
- Concernant la pénibilité ; prise en compte des situations réelles de travail et reconnaissance de toutes les formes de pénibilité par grands corps de métier ;
- Taux de remplacement minimum de 75%. Dans tous les cas, pas de pension inférieure au SMIC CGT (1800€) quel que soit le régime de retraite ;
- Cela inclut également les agriculteurs et pose la question de la juste rémunération de leur travail.

### Financement

#### Constat :

- 75 milliards d'exonérations de cotisations sociales sur l'ensemble des branches ;
- Baisse continue du taux de cotisation patronale ;
- Pas de cotisation patronale au niveau du SMIC ;
- Les primes et l'épargne salariale sont sans cotisation.

#### Quelques propositions :

- Egalité femmes/hommes: 6,5 milliards € de cotisations retraites ;
- Hausse générale des salaires et de la valeur du point d'indice ;

- Créations d'emplois dans les services publics, relance de l'emploi notamment par une baisse à 32h du temps de travail sans perte de rémunération ;
- Hausse générale des salaires et de la valeur du point d'indice ;
- Créations d'emplois dans les services publics, relance de l'emploi notamment par une baisse à 32h du temps de travail sans perte de rémunération ;
- Fin des 75 milliards d'exonérations de cotisations sociales et augmentation des cotisations patronales ;
- Elargissement de l'assiette aux dividendes (14 milliards € avec un taux à 28% uniquement pour le CAC40).